

LEVALLOIS DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège social : 38 Rue d'Alsace
92300 LEVALLOIS PERRET

500 028 006 R.C.S. NANTERRE

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022**

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à €1.466.281,33, à la réserve facultative.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €4.000,00 soit 10% du capital social,
- la réserve facultative est portée de €21.116.686,60 à €22.582.967,93.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a final flourish.

LEVALLOIS DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : 38 Rue d'Alsace
92300 LEVALLOIS PERRET

500 028 006 R.C.S NANTERRE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise		SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		38 rue D'Alsace 92300 LEVALLOIS PERRET		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 0 0 0 2 8 0 0 6 0 0 0 1 2		Néant		*	
						Exercice N clos le, 31/03/2022	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC	
		Frais de développement *		CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
		Fonds commercial (1)		AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO	
		Constructions		AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
		Immobilisations en cours		AV		AW	
		Avances et acomptes		AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
		Autres participations		CU		CV	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC	
		Autres titres immobilisés		BD		BE	
		Prêts		BF		BG	
		Autres immobilisations financières*		BH		BI	
TOTAL (II)				BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
		En cours de production de biens		BN		BO	
		En cours de production de services		BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
		Marchandises		BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
		Autres créances (3)		BZ		CA	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE	
		Disponibilités		CF		CG	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI	
TOTAL (III)		CJ		CK			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000.....)		DA	40 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	4 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	21 116 686	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 466 281	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK	351 200	
	TOTAL (I)		DL	22 978 167	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	1 333 178	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	1 333 178	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	20 136 785	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	88 980	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	6 854	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	24 166 248	
	Dettes fiscales et sociales		DY	2 997 299	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	237 490	
	Autres dettes		EA	1 001 143	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	48 634 802		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	72 946 148		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	44 482 421
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	13 427 956	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	139 862 843	FB		FC	139 862 843	
	Production vendue { biens * services *	FD	13 135 543	FE		FF	13 135 543	
		FG	4 170 280	FH		FI	4 170 280	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	157 168 668	FK		FL	157 168 668	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	154 633	
	Autres produits (1) (11)					FQ	427 956	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	157 751 259
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	121 903 920	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 252 113	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	583 754	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	20 240 681	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 385 142	
	Salaires et traitements*					FY	8 712 751	
	Charges sociales (10)					FZ	2 961 108	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	287 471
							GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	327 236	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	158 654 179
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(902 920)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	70 874	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	43	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 430 925	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 791	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	168 077	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 600 795	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	375 477	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	375 477	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 225 317	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 393 228	

Désignation de l'entreprise SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION

Néant ☐ *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	97 466	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	127 652	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	225 119	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	81 078	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 990	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	494 063	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	577 131	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(352 011)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	95 839	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(520 904)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	160 648 047	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	159 181 766	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 466 281	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	2 543 201	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	4 692	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	149 370	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels			
Voir état annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation

Détail produits et charges exceptionnels

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Désignation de l'entreprise SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	213 934	KE		KF	18 997	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	12 450	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	42 131	KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	710 144	KT		KU	84 365
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 107 106	KW		KX	31 795	
		Matériel de transport*				KY	42 683	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	523 864	LC		LD	86 761	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	2 164	
	Avances et acomptes					LK	22 777	LL		LM		
	TOTAL III					LN	2 461 157	LO		LP	205 085	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	36 048 690	8V		8W	421 995
Autres titres immobilisés					IP	1 878 381	IR		IS	252 095		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	13 873	IU		IV	1 500		
TOTAL IV					LQ	37 940 944	LR		LS	675 591		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	40 616 035	ØH		ØJ	899 673		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	232 931	IX			
CORPORELLES	Terrains			IP	LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	12 450	MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD	42 131	ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	794 509	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM	1 138 901	MN		MO		
		Matériel de transport		IV		MP	42 683	MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS	610 626	MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	2 164	NA		NB		
	Avances et acomptes			NC	2 910	ND	19 867	NE		NF		
	TOTAL III			IY	2 910	NG	2 663 333	NH		NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX	36 470 685	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés			I1		2B	2 128 486	2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	5 572	2F		2G			
TOTAL IV			I3		NJ	38 604 744	NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	2 910	ØK	11 790	ØL	41 501 009	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS LEVALLOIS DISTRIBUTIONNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE 154 095	PF 18 431	PG	PH 172 526
TOTAL I		RK 154 095	RM 18 431	RN	RO 172 526
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM 319	PN 418	PO	PQ 737
	Sur sol d'autrui	PR 23 005	PS 3 040	PT	PU 26 045
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 404 714	QA 123 458	QB	QC 528 172
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD 568 764	QE 87 856	QF	QG 656 621
	Matériel de transport	QH 42 683	QI	QJ	QK 42 683
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 396 787	QM 54 266	QN	QO 451 053
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU 1 436 275	QV 269 039	QW	QX 1 705 315
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN 1 590 370	ØP 287 471	ØQ	ØR 1 877 842

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL 397			NM			NO 397
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP 397	NQ	NR	NS	NT	NU	NV 397
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW 397	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ 397

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	350 803	TM	397	TN	TO	351 200	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR		
TOTAL I		3Z	350 803	TS	397	TT	TU	351 200	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	839 512	4B	493 666	4C	4D	1 333 178	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y		
	TOTAL II		5Z	839 512	TV	493 666	TW	TX	1 333 178
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	6D	
		- corporelles	6E		6F		6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04	05	
		- titres de participation	9U		9V		9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08	09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	15 104	6U		6V	5 263	6W	9 841
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 596 233	6Y		6Z		7A	2 596 233
TOTAL III		7B	2 611 337	TY		TZ	5 263	UA	2 606 074
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	3 801 652	UB	494 063	UC	5 263	UD	4 290 452
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF	5 263			
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ	494 063	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	3 572	UR	3 572	US					
	Autres immobilisations financières	UT	2 000	UV		UW	2 000				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	16 341		16 341						
	Autres créances clients	UX	573 900		573 900						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	33 265		33 265						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 352		3 352						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 609 484		1 609 484					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 298 113		1 298 113					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	5 988		5 988					
	Groupe et associés (2)	VC	11 492 233		11 492 233						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 139 971		9 139 971						
	Charges constatées d'avance	VS	705 661		705 661						
	TOTAUX		VT	24 883 884	VU	24 881 883	VV	2 000			
	RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD	1 500						
– Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	9 800							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	13 427 956		13 427 956						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	6 708 829		2 563 552		3 914 513		230 764		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	40 690		40 440				250		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	24 166 248		24 166 248						
Personnel et comptes rattachés		8C	1 065 756		1 065 756						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 162 912		1 162 912						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	336 347		336 347						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	432 283		432 283						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	237 490		237 490						
Groupe et associés (2)		VI	48 290		48 290						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 001 143		1 001 143						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	48 627 948	VZ	44 482 421		3 914 513		231 014		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	24 167	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	9 260 476	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Règles et méthodes comptables

SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 72 946 149 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 466 281 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Logiciels : 1 à 3 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : 16 ans
- * Constructions : 10 à 25 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel bureau et informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes

- Taux actualisation : 1.74 %
- Taux croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux rotation du personnel : faible pour les cadres et agents de maîtrise et 33% pour les employés
- Table de mortalité : Table INSEE TG 05

La convention applicable est la convention collective des commerces détail et de gros à prépondérance alimentaire.

L'Autorité des Normes Comptables, dans la mise à jour du 17 novembre 2021 de sa recommandation ANC 2013-02 propose deux méthodes d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires :

- Soit une méthode « rétrospective pro rata temporis » conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC 2003-R.01
- Soit une méthode « ANC 2021 » conforme à la norme IAS 19 révisée, selon laquelle la répartition des droits est faite de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestations.



Règles et méthodes comptables

La méthode retenue par la société à compter de l'exercice clos le 31/03/2022 est la méthode « ANC 2021 ».

Pour information, le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées de l'exercice précédent était de 431 807 euros en utilisant la méthode « rétrospective pro rata temporis » ; et il aurait été de 381 062 € en utilisant la méthode « ANC 2021 »

LEVALLOIS EXPLOITATION

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.572.700 euros

38 Rue d'Alsace

92300 Levallois Perret

497 608 893 R.C.S. Nanterre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
--

**EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2022**

SAS LEVALLOIS EXPLOITATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 Mars 2022

A l'Assemblée Générale des associés de la **SAS Levallois Exploitation**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **SAS Levallois Exploitation** relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
 - Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016,
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle

interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

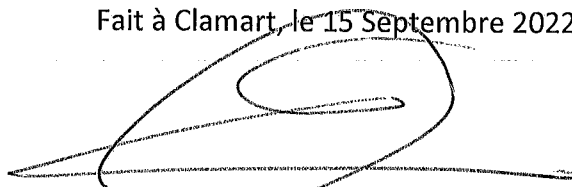
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clamart, le 15 Septembre 2022



Le Commissaire aux Comptes
Thierry CURNIS

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2022	Net 31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	163 431	163 431		
Fonds commercial (1)	602 936		602 936	602 936
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 669 396	4 173 112	2 496 285	2 888 706
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 706 174	4 006 174	700 001	861 843
Autres immobilisations corporelles	10 745 665	5 952 617	4 793 048	5 610 069
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	7 622		7 622	7 622
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	3 572 463		3 572 463	3 572 463
Prêts				
Autres immobilisations financières	465 805		465 805	445 389
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	26 933 492	14 295 334	12 638 159	13 989 028
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 974 118		2 974 118	1 968 110
Autres créances	2 302 555		2 302 555	2 791 520
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	350 000		350 000	350 000
Disponibilités	123 514		123 514	20 833
Charges constatées d'avance (3)	1 384 380		1 384 380	1 429 893
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 134 567		7 134 567	6 560 356
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	34 068 059	14 295 334	19 772 726	20 549 384
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/03/2022	31/03/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 572 700	1 572 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	106 433	106 433
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	154 967	147 911
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	308 538	174 474
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	62 917	141 120
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		458 080
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 205 554	2 600 717
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 455 385	8 770 253
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 497 240	4 847 984
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 707 471	2 422 251
Dettes fiscales et sociales	639 969	429 232
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	267 015	801 577
Autres dettes	2 000 091	574 386
Produits constatés d'avance		102 984
TOTAL DETTES	17 567 171	17 948 667
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	19 772 726	20 549 384
(1) Dont à plus d'un an (a)	6 250 915	7 357 500
(1) Dont à moins d'un an (a)	11 316 256	10 591 167
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	81 588	62 375
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/03/2022	31/03/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	7 190 899	7 592 754
Chiffre d'affaires net	7 190 899	7 592 754
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 942 252	2 643 267
Autres produits	10 712	2
Total I	10 143 863	10 236 023
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	7 942 734	7 602 696
Impôts, taxes et versements assimilés	1 083 183	1 028 464
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 321 415	1 401 822
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	99	1
Total II	10 347 431	10 032 984
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-203 568	203 039
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV	533	199
Produits financiers		
De participation (3)	11 615	7 107
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	161	337
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	11 776	7 444
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	180 154	149 300
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	180 154	149 300
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-168 378	-141 856
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-372 479	60 984

Compte de résultat (suite)

	31/03/2022	31/03/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		15 437
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	458 080	119 578
Total produits exceptionnels (VII)	458 080	135 016
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	458 080	135 016
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	22 684	54 880
Total des produits (I+III+V+VII)	10 613 719	10 378 483
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 550 802	10 237 363
BENEFICE OU PERTE	62 917	141 120
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	75 307	61 346

Annexe

Règles et méthodes comptables

SAS LEVALLOIS EXPLOITATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2022, dont le total est de 19 772 726 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 62 917 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/06/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 15 à 20 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 15 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché du fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	602 936			602 936
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	163 431			163 431
Immobilisations incorporelles	766 367			766 367
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	6 669 396			6 669 396
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 683 374	22 800		4 706 174
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 198 366	23 466	113 467	10 108 365
- Matériel de transport	117 922			117 922
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	519 378			519 378
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	22 188 436	46 266	113 467	22 121 235
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	7 622			7 622
- Autres titres immobilisés	3 572 463			3 572 463
- Prêts et autres immobilisations financières	445 389	20 441	25	465 805
Immobilisations financières	4 025 474	20 441	25	4 045 890
ACTIF IMMOBILISE	26 980 277	66 706	113 491	26 933 492

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2022
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	602 935
Total	602 936

Cf. Règles et méthodes comptables de la présente annexe concernant l'application du règlement ANC n°2015-06.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL LEVADIS VOYAGES 92300 LEVALLOIS PERRET	7 500	149 220	100,00	36 479
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	7 622	7 622			
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	163 431			163 431
Immobilisations incorporelles	163 431			163 431
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	3 780 690	392 422		4 173 112
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 821 531	184 642		4 006 174
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 622 543	721 703	17 331	5 326 915
- Matériel de transport	117 922			117 922
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	485 132	22 648		507 780
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	12 827 818	1 321 415	17 331	14 131 902
ACTIF IMMOBILISE	12 991 249	1 321 415	17 331	14 295 334

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 126 857 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	465 805		465 805
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 974 118	2 974 118	
Autres	2 302 555	2 302 555	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 384 380	1 384 380	
Total	7 126 857	6 661 053	465 805
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FAE - Levallois Distribution	1 225 387
Avoirs sur frais généraux	31 162
Intérêts courus Levaco	1 958
Intérêts courus Ledasan	2 660
Total	1 261 167

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 572 700,00 euro décomposé en 1 572 700 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Titres composant le capital social	1 572 700			1 572 700
TOTAL	1 572 700			1 572 700

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	458 080		458 080	
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	458 080		458 080	
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles			458 080	

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 567 171 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	81 588	81 588		
- à plus de 1 an à l'origine	7 373 797	1 122 882	4 576 112	1 674 803
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 707 471	2 707 471		
Dettes fiscales et sociales	639 954	639 954		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	267 015	267 015		
Autres dettes (**)	6 497 346	6 497 346		
Produits constatés d'avance				
Total	17 567 171	11 316 256	4 576 112	1 674 803
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 336 830			
(**) Dont envers les associés	4 474 571			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	7 356 645	7 356 645	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	7 356 645	7 356 645	

Les Emprunts souscrits par LEVALLOIS EXPLOITATION sont garanties par des nantissements de fonds de commerce.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNP - Sogelec	22 456
FNP - Loegot Bureaux	34 602
FNP - Dbcm	1 681
FNP - Prestation Levallois dis	6 600
FNP - Honoraires	40 560
FNP - Frais de déplacements	45 000
FNP - Immobilisations	40 496
FNP - Taxe foncière	108 512
Intérêts courus sur emprunts	17 152
Intérêts courus Levallois Dis	57 246
Intérêts courus Leveiffel	14 961
CAP - C.E.T	94 124
Avoirs à établir - Levallois dis	540 000
Intérêts courus Levadis Voyages	3 100
Total	1 026 490

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - Locations immobilières	866 787		
CCA - Locations mobilières	26 768		
CCA - Charges locatives	383 752		
CCA - Services bancaires	2 500		
CCA - Taxe bureaux	104 573		
Total	1 384 380		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers concernant les entreprises liées

- Produits d'exploitation avec Levallois Distribution pour un montant de 7 190 899 € - Location Gérance
- Transferts de charges avec Levallois Distribution pour un montant de 1 278 134 € - Refacturation impôts et taxes
- Transferts de charges avec Levallois Distribution pour un montant de 1 664 118 € - Refacturation charges locatives

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2008, la société SAS LEVALLOIS EXPLOITATION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION, 38 rue D'Alsace 92300 LEVALLOIS PERRET.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt sur les sociétés est calculée sur le résultat propre, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Charges de l'exercice : 22 684 euro

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : LEVALLOIS DISTRIBUTION

Forme : SAS

SIREN : 500 028 006

Au capital de : 40 000 euro

Adresse du siège social :

36 - 38, Rue d'alsace

92 300 LEVALLOIS PERRET

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
<i>Avals et cautions</i>	6 383 500
Avals et cautions	6 383 500
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	6 383 500
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	6 000 000
Engagements assortis de suretés réelles	